

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Fonds solidaire 90/10

I/ Part des 90% :

1/ Le filtre ISR : Palatine Asset Management (PAM) s'appuie : sur les analyses extra-financières de VE quand elles existent, mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR
 Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).
 Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note moyenne globale inférieure 12/20, une note égale à 0/20 dans un des domaines et celles ayant une note inférieure à 10/20 sur le critère ressources humaines.
 Le pourcentage des investissements non ISR (valeurs mal notées ou non notées) ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net. Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.
 La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

2/Le filtre Emploi : PAM s'appuie sur une société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe. Le score obtenu sur 100 est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Sont exclues les entreprises ayant un score Emploi inférieur à 2 étoiles sur 5.

3/ Les indicateurs d'impacts (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés) :
 Environnementaux : sont issus des données de Trucost (empreinte carbone, part verte, part brune, risques climatiques...)
 Social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.
 Emploi : sont obtenus à partir des données calculées par Humpact

II/ Les 10% restants

sont investis dans des structures orientées vers l'un ou plusieurs des thèmes stratégiques d'investissement suivants : emploi ; logement / social ; environnement ; solidarité internationale. Les analyses ESG sont fondées sur les potentiels certifications et agréments reçus dont le plus représentatif est l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS).
 Dans l'univers de 119 titres, le filtre ISR le ramène à 104 valeurs, le filtre thématique le réduit à 90 valeurs, enfin la réalisation d'une analyse fondamentale permet de sélectionner 55 valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

CONSERVATEUR UNISIC : 16,98 / 20

SBF 120 NR : 16,67 / 20 (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation	100,00%
% des encours du portefeuille dont la note ISR < à 12/20	1,43%
% d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR < à 12/20	3,85%

Historisation des notes

Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021
16,25/20	16,64/20	16,79/20

Commentaire extra-financier

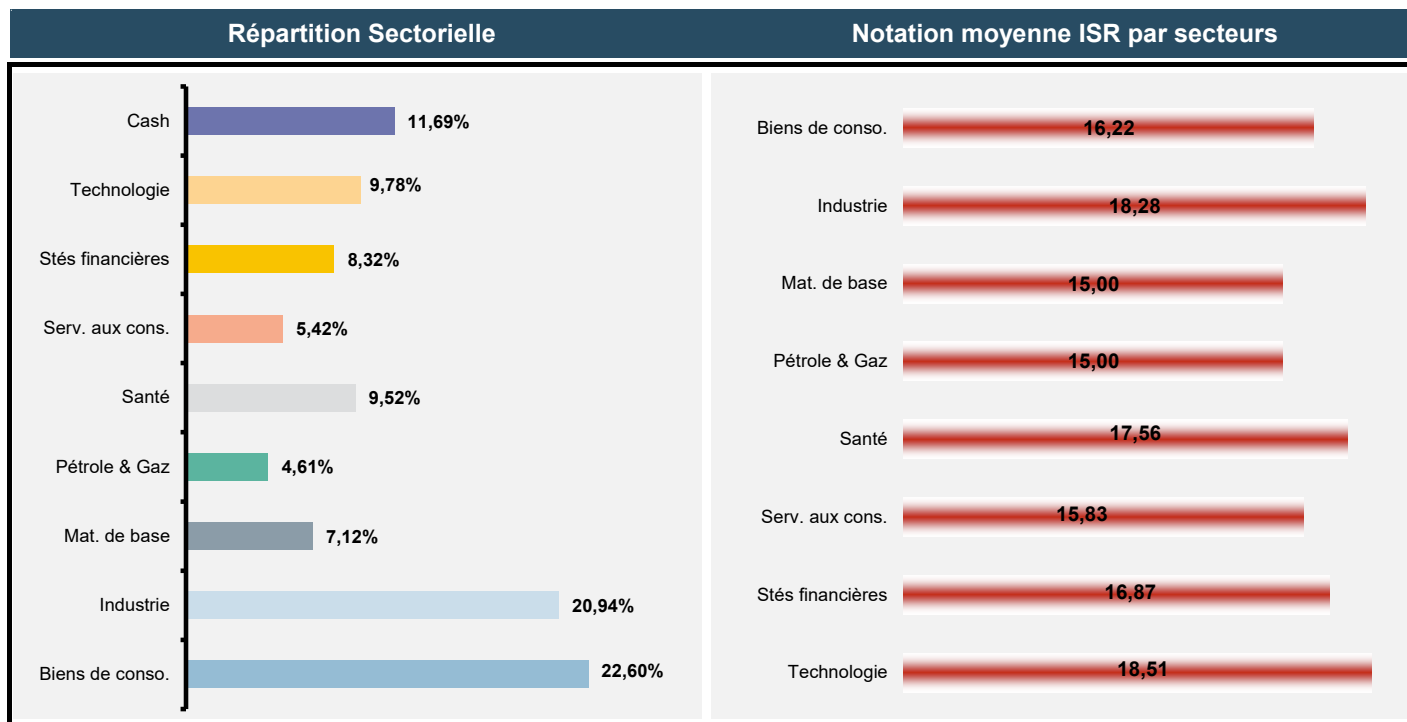
ACHATS : **SAINT-GOBAIN** : La moitié du conseil d'administration est considérée comme indépendante, et il semble être diversifié. En outre, les questions de RSE sont réparties au sein d'un comité de responsabilité sociale qui fait partie du conseil d'administration, et un administrateur principal indépendant a été désigné. Au cours de la dernière année de référence, la société a fixé un poids relatif plus élevé pour les objectifs de rémunération des cadres en matière de RSE, les émissions de CO2 étant prioritaires. Néanmoins, les objectifs exacts de réalisation ne sont pas spécifiés publiquement. Saint-Gobain vise à atteindre l'objectif de zéro accident du travail et maladie professionnelle. La société semble progresser vers cet objectif, avec des tendances favorables sur trois ans en ce qui concerne la fréquence et la gravité des accidents. Le taux d'absentéisme reste stable dans l'effectif. Saint-Gobain est confronté à des controverses très graves liées au comportement des entreprises, aux droits de l'homme, à l'engagement communautaire et aux ressources humaines. Ces questions peuvent affecter de manière significative la réputation de l'entreprise.

VINCI : L'une des forces de Vinci réside dans sa stratégie environnementale, qui couvre toutes ses responsabilités. La majorité des sites de la société sont certifiés ISO 14001 et des outils d'analyse du cycle de vie sont utilisés. Toutes les branches de la société livrent des projets qui sont certifiés HQE et BREEAM. Cependant, si certains indicateurs clés de performance (KPI) montrent des améliorations en matière d'émissions de CO2 et de recyclage des déchets, d'autres KPI sont stables ou en baisse, comme les déchets dangereux et les émissions d'énergie intense. La société a fondé ses engagements sur des normes internationales. Des mesures internes et externes sont en place, mais la société indique également qu'elle consulte des parties prenantes locales indépendantes et représentatives, ce qui est important étant donné les pays très sensibles dans lesquels VINCI exerce ses activités. Cependant, même si la société a mis en œuvre des mesures importantes, elle est également confrontée à plusieurs controverses. Les employés directs et les travailleurs sous-traitants du secteur de la construction sont fortement exposés aux risques pour la santé et la sécurité en raison de la nature physique de l'activité. La société semble s'attaquer à ces risques par le biais de mesures étendues, telles que la réduction du bruit des machines et des équipements.

VENTES : **SMURFIT KAPPA** : Smurfit Kappa est à la pointe du secteur en matière d'approvisionnement en fibres durables, avec 75 % des fibres utilisées qui sont recyclées ou récupérées et 89 % des fibres certifiées FSC, PEFC ou SFI. Le conseil d'administration et le comité exécutif ont un rôle à part entière dans la supervision des risques ESG, il existe désormais un comité de durabilité au niveau du conseil d'administration et les objectifs de performance en matière de durabilité sont pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des cadres et des performances. Smurfit Kappa affiche des tendances contrastées en ce qui concerne les indicateurs de sécurité : le taux de fréquence des accidents et le taux de gravité des accidents diminuent, tandis que le nombre d'accidents mortels et le taux d'absentéisme augmentent entre 2018 et 2020.

COVESTRO : Sur la sécurité des produits : Les processus de sécurité des produits de Covestro comprennent des évaluations des risques, un système de rapports d'urgence, des fiches de données de sécurité et des mesures d'assistance aux clients. La plupart de ses produits sont couverts par ces mesures. Concernant la chaîne d'approvisionnement : Covestro aborde ces sujets par le biais de son code de conduite et des questionnaires destinés aux fournisseurs. Des procédures de non-conformité et d'autres mesures complètes sont en place pour gérer ces questions. Concernant la diversité : La société dispose d'un programme de diversité et d'inclusion, dans le cadre duquel les employés aident à définir les domaines de responsabilité. D'autres mesures, telles que des initiatives d'horaires flexibles et des programmes d'action positive, sont en place. En outre, la part des femmes dans les postes de direction a augmenté au cours des trois dernières années. Sur la gouvernance et la RSE : Le département RSE de Covestro rend compte directement au PDG et le système de contrôle interne couvre également les sujets liés à la RSE. Plusieurs questions de RSE pertinentes pour le secteur sont discutées lors des réunions du conseil d'administration, notamment le climat, les produits chimiques biosourcés et présentés aux actionnaires et aux investisseurs. Ces questions sont également prises en compte dans les objectifs de performance des cadres supérieurs, au même titre que la sécurité des employés.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,04%	15,83 / 20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	7,12%	15,00 / 20
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	6,29%	16,67 / 20
L'OREAL	France	Biens de consommation	5,80%	18,33 / 20
SANOFI-AVENTIS	France	Santé	5,29%	18,33 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (1) (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 679,51*	1 953,68*
	CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity) 2	1 269,07*	1 601,38*
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	24,86*	23,85*
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	75,14*	42,55*
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	47,45**	45,64***
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	55,60**	51,49***
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	92**	78***

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100,00%

** Périmètre 96,00%

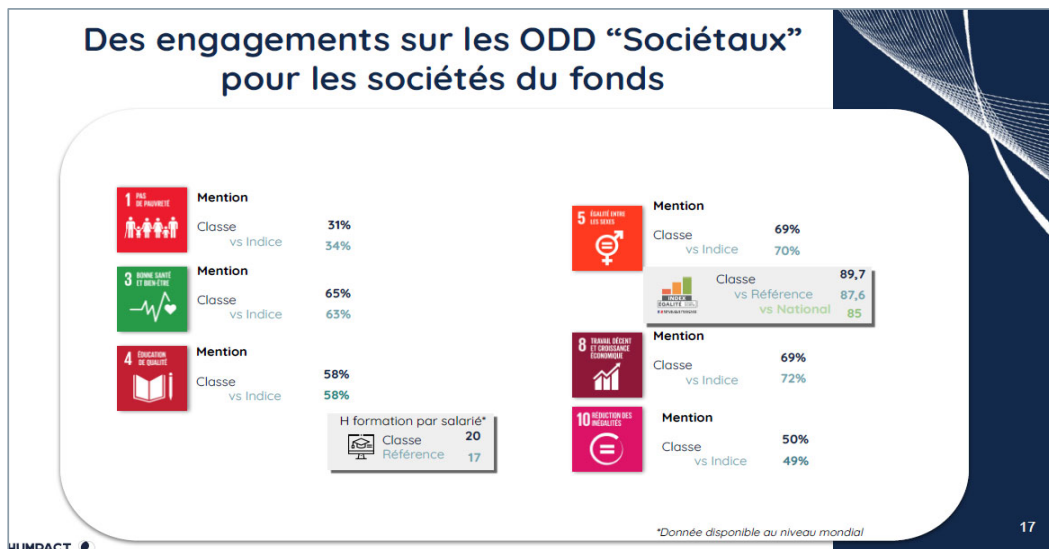
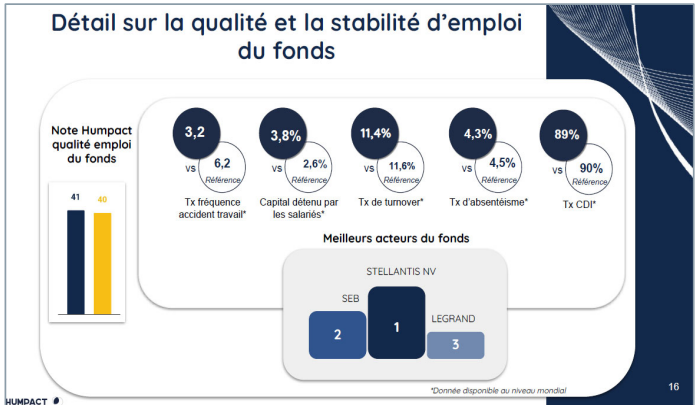
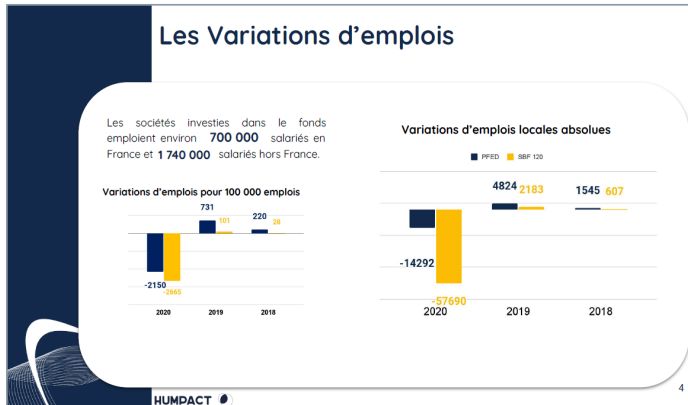
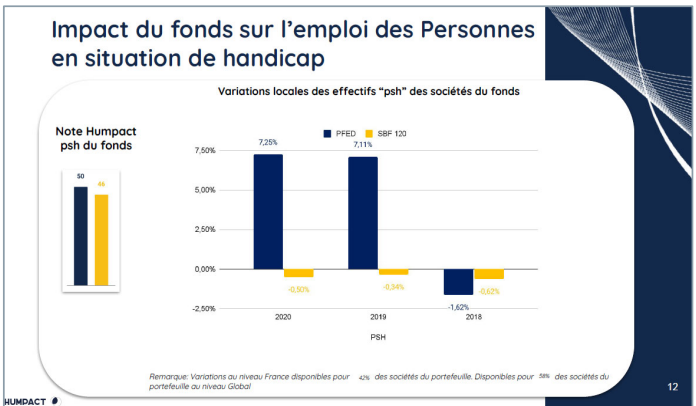
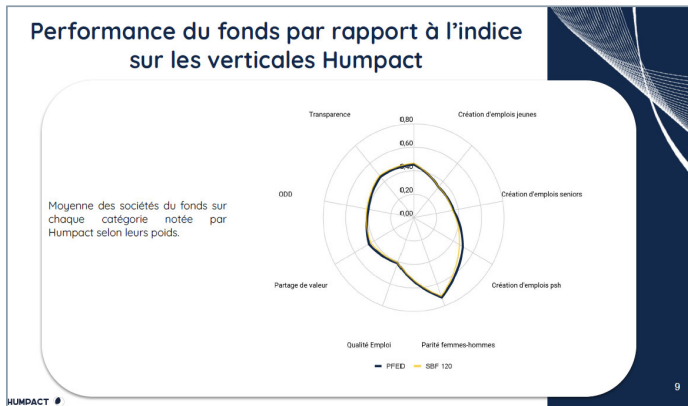
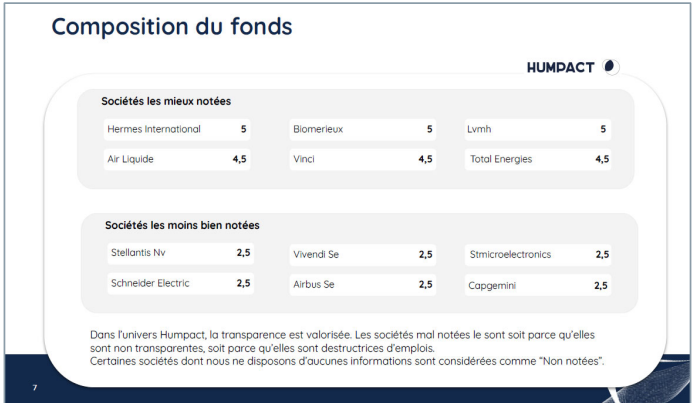
*** Périmètre 94,00%

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Analyse Emploi du portefeuille (Source : HUMPACT)

Couverture de l'OPC : 100,00%

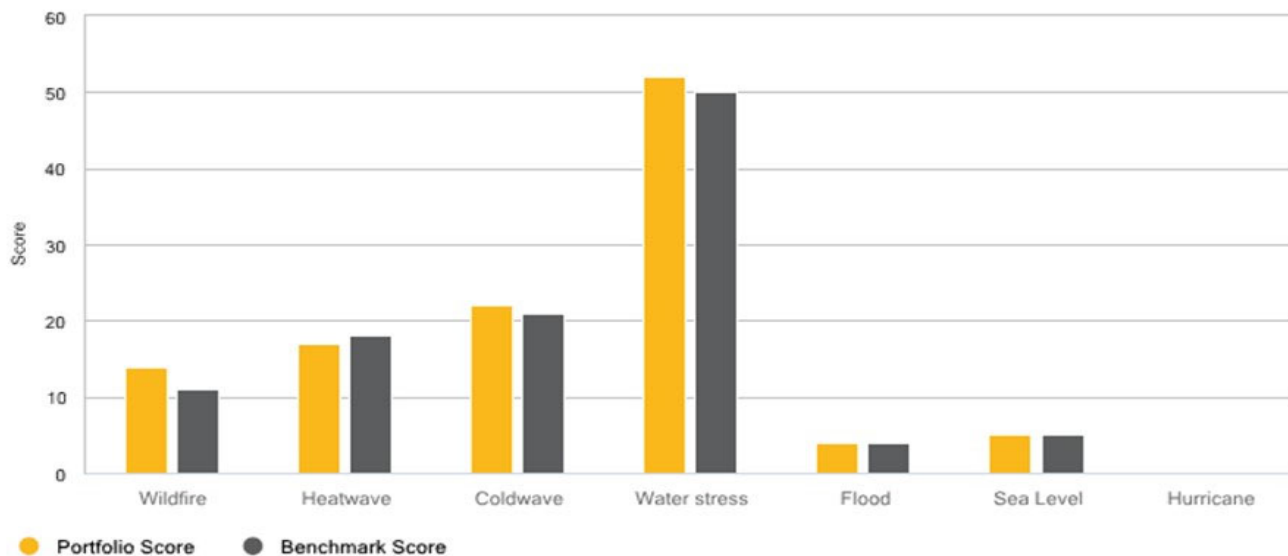
Couverture du benchmark : 94,17%



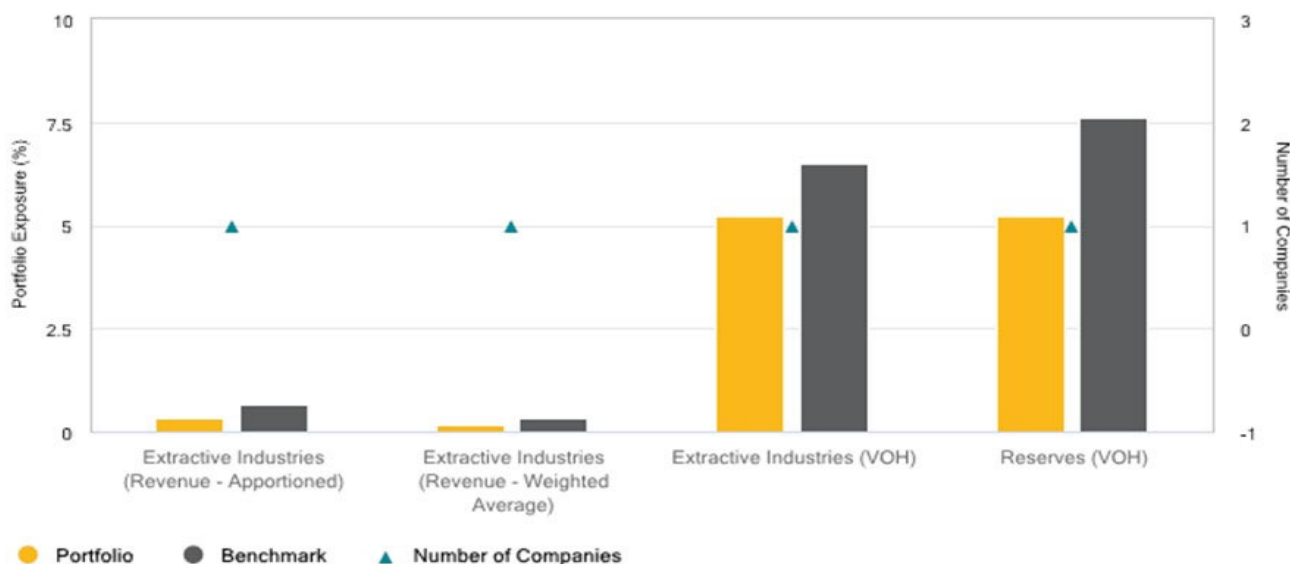
Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

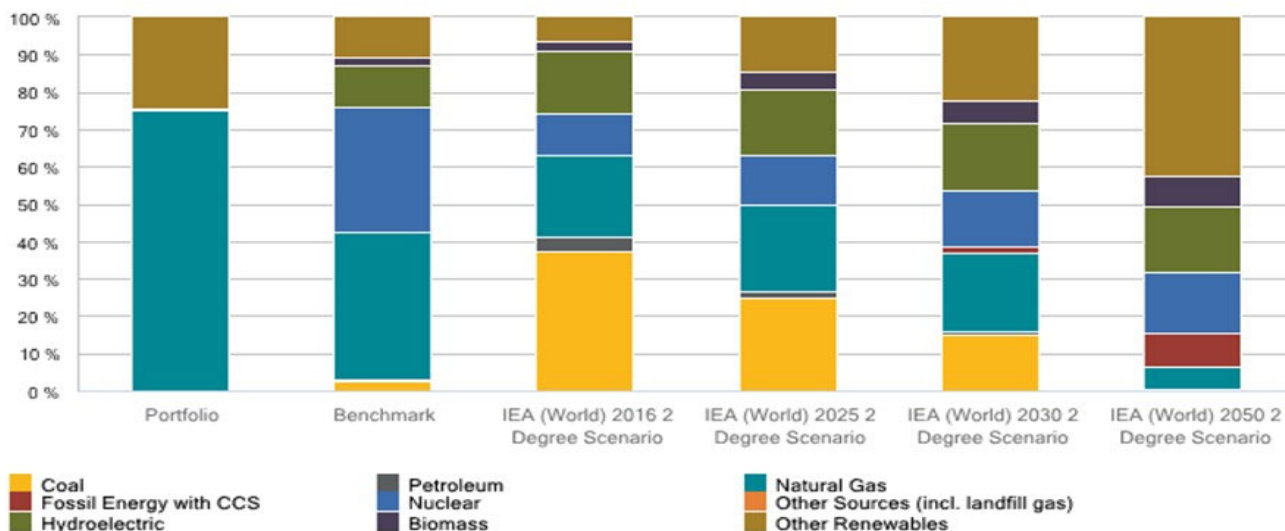
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

- Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

- L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribue 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Conservateur Unisic et 100% de couverture pour le SBF 120 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1, Scope 2 et la totalité du Scope 3.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

- Risques physiques :**

- Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES (suite) :

1. Risques physiques (suite) :

• Types de risques :

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).

Méthodologie HUMPACT

La méthodologie Humpact s'appuie sur du « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur.

Leur référentiel est composé de données quantitatives (emplois des jeunes, des seniors des PSH, la qualité des emplois, la parité femmes-hommes,...) et une analyse quantitative (égalité professionnelle, partage de la valeur, formation,...).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Pondération des catégories :

9 catégories ont été identifiées par Humpact. 3 groupes ont été identifiés pour se voir attribuer une équ pondération de :

- 1/3 - Création ou destruction d'emplois en France.
- 1/3 - Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors (11%), l'insertion des personnes en situation de handicap (11%) et des jeunes (11%).
- 1/3 – Qualité des politiques RH : Parité Femmes-Hommes (8,3%), Qualité de l'emploi (8,3%), Partage de la valeur (8,3%), Transparence (8,3%).

Un bonus est également attribué en fonction de la contribution sociale : ODDs (5%), Diversité (2,5%) et Achats responsables (2,5%).

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26